Mise à jour COVID-19 : Suggestions de mesures pour les recherches actuellement approuvées impliquant des êtres humains

Compte tenu des circonstances en constante évolution concernant la COVID-19, les comités d’éthique de la recherche (CÉR) de [ÉTABLISSEMENT] encouragent tous les chercheurs ayant des protocoles actifs à évaluer la nécessité des activités d'étude en cours à ce moment, et si nécessaire, à apporter les révisions appropriées (et applicables) à leur étude en réponse aux recommandations de Santé publique Ontario et ce, jusqu'à nouvel ordre - conformément à toutes les directives institutionnelles, provinciales et fédérales.

Le chercheur principal désigné par la demande est chargé de faire preuve de discernement pour déterminer si les activités en cours sont appropriées et peuvent se poursuivre, en tenant compte des éléments suivants : a) l'objectif de la recherche ; b) le mandat de protection de tous les participants, du personnel de recherche et de la communauté en général ; c) les ressources disponibles (par exemple, l'accès aux sites d'étude, au personnel, aux technologies, etc.).

Quelques éléments à considérer:

1. Les activités d'étude en cours sont-elles essentielles présentement?
2. Dans l’affirmative, quelles activités d'étude doivent se poursuivre?
3. Est-il nécessaire d’effectuer des modifications aux méthodes approuvées afin de mener à bien ces activités? Veuillez consulter nos lignes directrices pour de plus amples informations.
4. Dans l’affirmative, ces modifications augmenteront-elles les risques pour les participants, les chercheurs, la communauté en général ou l'institution?
5. Dans l’affirmative, quelles mesures seront mises en œuvre pour minimiser les risques encourus par toutes les parties concernées?

Les CÉR de [ÉTABLISSEMENT] reconnaissent que l'ampleur et le large éventail de recherches sur le campus exigeront diverses modifications pour faciliter les activités de recherche pendant cette période.

Vous trouverez ci-dessous certaines technologies que [ÉTABLISSEMENT] met à votre disposition et qui peuvent faciliter la distanciation sociale et réduire au minimum les déplacements sur le campus et les interactions en personne, tout en permettant aux équipes de recherche de communiquer entre-elles et avec les participants, selon les besoins.

* Modifications du consentement : consentement verbal par voie téléphonique (requis : transcription verbale et la preuve d'un consentement documenté, par exemple par un enregistrement audio); consentement écrit reçu sous forme de pièce jointe d'un courriel ; consentement en ligne par l’entremise de Survey Monkey.
* Options de vidéoconférences : MS Teams, Adobe Connect, [Zoom](https://zoom.us/)
* Suite Office 365 : jugée sûre pour la collecte, le transfert et le stockage de certaines informations sensibles (par exemple, les données de recherche anonymisées)
* LiquidFiles – Courriers électroniques sécurisés permettant d'envoyer des fichiers allant jusqu'à 10 Go

Conformément aux informations figurant sur le site Web du [BUREAU DE L’ÉTABLISSEMENT], les chercheurs doivent soumettre une demande de modification pour toute modification qui a été entreprise, idéalement dans les 5 jours suivant la mise en œuvre du changement \*s'il n'est pas possible de le faire avant\*.

Nous surveillons les courriels et eReviews pour les demandes. Si la vôtre est urgente - c'est-à-dire que vous devez mettre en œuvre un changement dès que possible afin de poursuivre vos recherches - veuillez l'indiquer dans la demande. Sauf avis contraire, les délais normaux, c'est-à-dire une réponse dans les deux à trois semaines, s'appliqueront.